

# Stage de formation continue des enseignants et CN JAPON du 16 avril au 2 mai 2023

## Formulaire d'inscription

Ouvert à tous les enseignants et ceintures noires licenciés dans une association affiliée à la FFJDA

→ **Dépôt de la candidature = fiche + chèque(s) au plus tard le 2 février 2023, délai de rigueur à la LIGUE**  
Formation 153 rue Izzet Koç 33305 LORMONT Cedex - ☎ : 05 56 31 59 61 / E-mail : secretariat@nouvelleaquitaine-ffjudo.com

Nom : Prénom : Ligue :  
Date de naissance : Téléphone :  
Adresse e-mail de préférence (pour envoi de la convocation) :  
**Ou** Adresse postale : Code postal : Ville :  
Enseigne dans le ou les club(s) : N° de licence en cours : Grade et date d'obtention :  
Intitulé du diplôme : Numéro :

N° de passeport : Valable jusqu'au :

### Rappel :

La validité de votre passeport (non biométrique accepté) = en cours de validité (supérieure à la date prévue de votre retour)  
[source : ambassade du Japon en France]

→ **Je m'inscris** au stage de formation des enseignants organisé au Japon du 16 avril au 2 mai 2023 (ouvert à tout l'hexagone) :

- Je joins un 1<sup>er</sup> **chèque d'acompte** de 1 300 euros à l'ordre de la LIGUE NOUVELLE AQUITAINE DE JUDO (qui sera encaissé courant février)
- Banque :
  - N° chèque :
- Je joins 2 **chèques un de deuxième acompte et l'autre de solde** de 1 200 euros chacun à l'ordre de la LIGUE NOUVELLE AQUITAINE (qui seront encaissés un fin mars et le dernier fin avril)
- Banque :
  - N° chèque :

→ **Merci d'indiquer vos nom et prénom au dos du chèque si celui-ci n'est pas à votre nom.**

### → Je joins :

- une photo d'identité (à nous scanner par mail sur secretariat@nouvelleaquitaine-ffjudo.com)
- un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du judo datant de moins d'un an

### → Informations complémentaires :

- Le coût du stage d'un montant de 3 700 euros est à la charge du stagiaire (voir conditions générales d'inscription)

### → Financement de formation :

Sollicitez votre OPCO pour faire une demande de prise en charge des frais pédagogiques, des frais d'hébergement et des frais de restauration (qui sont à votre charge durant ce stage) sous conditions (**voir fiche « comment financer votre formation »**) : la LIGUE NOUVELLE AQUITAINE étant déclarée en tant qu'organisme de formation, vous pouvez solliciter une aide auprès de votre OPCO pour la prise en charge des frais de stage liés à cette formation. Le secteur formation est à votre disposition pour répondre à vos questions et vous fournir tous les documents nécessaires.

**Pour la prise en charge de cette formation par un OPCO, il est obligatoire de renseigner l'ensemble des informations ci-dessous.**

Club Employeur :

Adresse :

Siret ou numéro ICOM :

Code postal :

Nom de l'OPCO :

Ville :

**La validation de l'inscription est soumise à la réception des 3 chèques (acomptes et solde) joints à la fiche**